

A S S E M B L É E   N A T I O N A L E

X I V <sup>e</sup>   L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

## Commission de la défense nationale et des forces armées

— Audition de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense,  
sur les conditions d'emploi des forces armées lorsqu'elles  
interviennent sur le territoire national pour protéger la  
population ..... 2

Mardi

16 février 2016

Séance de 17 heures

Compte rendu n° 35

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

**Présidence de  
Mme Patricia Adam,**  
*présidente*



*La séance est ouverte à dix-sept heures.*

**Mme la présidente Patricia Adam.** M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, abordera tout d'abord les conditions d'emploi des forces armées sur le territoire national. En effet, le 16 mars, nous débattons en séance publique de la doctrine d'emploi ; un rapport nous sera remis d'ici là. M. le ministre évoquera également la situation internationale.

**M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense.** Nous nous sommes vus à la mi-janvier, mais le contexte que nous traversons justifie ce rythme : les rencontres mensuelles permettent de faire régulièrement le point sur la situation. En prévision du débat prévu pour le mois de mars, je commencerai par aborder, de façon approfondie, la situation sur le théâtre national. J'évoquerai ensuite les théâtres extérieurs : Syrie, Libye, Centrafrique et Mali.

Le contrat opérationnel défini dans les lois de programmation militaire (LPM) de 2008 et de 2013 prévoyait le déploiement de 10 000 soldats pour une durée non précisée afin de répondre au scénario d'une crise majeure dans le pays, pouvant se combiner avec une crise extérieure. En janvier 2015, ce contrat a été activé par le président de la République, avec la mobilisation, en quelques jours, de 10 000 militaires dans le cadre de l'opération Sentinelle.

L'actualisation de la LPM a été décidée en conseil de défense en avril 2015 et adoptée par le Parlement en juillet. Elle consacre le nouveau contrat opérationnel des armées sur le territoire national, prévoyant une capacité permanente de mobilisation de 7 000 hommes dans la durée et jusqu'à 10 000 hommes pour un mois – plafond d'effectifs qui a été activé le 13 et le 14 novembre avec une efficacité exceptionnelle. Dès les trois premiers jours, l'objectif de 10 000 hommes a été atteint ; trois mois plus tard, on ne peut qu'observer que cette mobilisation se prolonge bien au-delà de la durée prévue par le contrat opérationnel des armées. Elle les soumet donc à de fortes tensions et pose des problèmes pour l'entraînement et la gestion de nos forces. Ces tensions devraient perdurer jusqu'à l'achèvement des recrutements prévus par la LPM actualisée, qui fait passer les effectifs de la force opérationnelle terrestre (FOT) de 66 000 à 77 000 hommes. Ces recrutements ont commencé en 2015 – 5 500 hommes supplémentaires par rapport au renouvellement habituel – et seront complétés d'un même niveau en 2016. Leurs effets ne se feront sentir qu'à l'été 2016 car il ne suffit pas de recruter, encore faut-il former et entraîner les recrues.

Je rappelle que 70 000 militaires ont déjà été engagés dans Sentinelle en 2015, certaines unités jusqu'à six fois dans l'année, avec une moyenne de 7 500 soldats déployés depuis le début de l'opération, environ 10 000 aujourd'hui à la suite de la montée en puissance des effectifs après les événements de novembre.

Ces forces interviennent sur réquisition et sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, qui a en charge l'ensemble de la manœuvre de sécurité intérieure. Nos unités sont désormais regroupées sous des commandements tactiques couvrant, en région parisienne, des territoires délimités, et sous le commandement de chefs de corps totalement impliqués dans la manœuvre. Cette réorganisation se révèle très efficace. L'ensemble est placé sous la responsabilité du ministre de l'Intérieur, au bénéfice de qui je mets à disposition les moyens des armées. Celles-ci agissent sous l'autorité des préfets de zone, en coordination étroite avec les officiers généraux de zones de défense. Nos forces assurent des missions de garde statique, des patrouilles mixtes, la surveillance de zones ou de lieux potentiellement menacés et soutiennent aussi, en zone nord notamment, la police de l'air et des frontières. À ma

connaissance, l'entente est excellente entre les autorités militaires et civiles sur l'application de ces réquisitions, à Paris comme en province, tant au niveau de l'encadrement supérieur que dans la pratique quotidienne. J'ai notamment constaté que l'articulation entre la police et les patrouilles militaires fonctionnait très bien.

Cependant, il nous faut tirer les leçons de cette situation pour formaliser une doctrine d'emploi car la menace a changé d'échelle et le niveau de l'engagement des armées, impliquées de façon durable dans de véritables opérations militaires, s'est brutalement modifié. Le conseil restreint de défense d'avril a chargé le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) de préparer un bilan de l'opération Sentinelle. Ses recommandations portent notamment sur l'approche interministérielle de la manœuvre de sécurité intérieure, la coordination entre civils et militaires et les modes d'engagement de nos armées. En application de l'article 7 de la LPM actualisée, le ministère de la Défense élabore un rapport qui précisera la nouvelle doctrine de l'emploi des armées sur le territoire national. Il est en effet important de bien définir la mission de protection de la population confiée à nos armées.

Cette doctrine d'emploi prendra en considération trois éléments d'analyse des menaces : un terrorisme militarisé, entièrement nouveau ; une porosité très élevée entre la menace extérieure et la menace intérieure ; des actions d'une violence extrême, désinhibée, et qui reproduisent sur notre territoire des scènes et des actes de guerre. Notre nouvelle posture prendra également en compte la cyberdéfense. Elle doit valoriser les caractéristiques spécifiques de l'armée professionnelle : ses capacités de planification, de réaction et de surprise ; sa capacité de dissuasion grâce à la maîtrise d'armes de guerre, face à un terrorisme qui n'hésite pas à y avoir recours ; ses facultés très particulières d'intégration des moyens terrestres, aériens et maritimes, d'action mobile ; l'apport de moyens spécialisés, comme les forces spéciales ou les moyens de protection et d'intervention contre les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) ; enfin son expérience de la coordination et du commandement. Tout cela doit être valorisé dans la nouvelle doctrine d'emploi. Ce sont bien des opérations de plein exercice qui sont ainsi confiées aux armées par les autorités en charge de la sécurité intérieure. Nos armées ne constituent pas un réservoir d'unités supplétives, dans lequel puiser pour combler ici ou là les manques d'effectifs d'un dispositif de sécurité intérieure, mais un ensemble professionnel doté d'une identité et de qualités propres, qui doit être employé en tant que tel. Nous dépassons dès lors largement la logique du plan Vigipirate. La mise en mouvement de plusieurs milliers de militaires professionnels dans les zones exposées et sensibles du territoire doit obéir aux règles d'une opération militaire à part entière, décidée en conseil de défense par le chef de l'État, chef des armées, et placée sous l'égide de la manœuvre d'ensemble pilotée par le ministère de l'Intérieur.

Dans ce contexte, en fonction de la menace, comment nos forces armées peuvent-elles agir de manière cohérente pour contribuer à protéger notre territoire, tout en conservant leur spécificité et dans une relation forte avec le ministère de l'Intérieur ? Le concept de protection du territoire, renouvelé, repositionne et rééquilibre cette fonction parmi les trois missions de l'armée : dissuasion, intervention, protection. Cette dernière – une mission historique de nos forces armées – doit s'exercer dans les trois milieux, terrestre, aérien et maritime, auxquels s'ajoute désormais celui de la cyberdéfense. La fonction stratégique de protection est donc devenue plus structurante, en raison des développements de la menace. Il nous faut évidemment garantir, dans le même temps, que les armées assurent

toujours, avec la même efficacité, les missions de dissuasion et d'intervention que nous leur confions.

Ces missions pourront s'appuyer à l'avenir sur des moyens renforcés grâce aux effectifs recrutés, aux capacités et équipements spécifiques dont il faut poursuivre les acquisitions, ou encore à la nécessaire rénovation de la politique des réserves. La LPM actualisée prévoit le passage de 28 000 à 40 000 réservistes ; mon objectif est de fournir 1 000 hommes chaque jour pour les opérations de sécurité intérieure, dès 2018. Il faut donc que cette force monte en puissance rapidement puisqu'aujourd'hui nous n'en sommes qu'à 300 réservistes quotidiennement engagés sur les 7 000 militaires déployés. Nous prenons les moyens de renforcer cette dynamique, tout en assurant une forme de territorialisation des réserves.

Nous devons également poursuivre nos efforts de soutien de ces opérations, par une politique immobilière volontariste, une protection juridique réaffirmée et une attention singulière à la condition de notre personnel. Le cadre juridique n'a pas besoin d'évoluer, sinon pour être homogénéisé avec les dispositions concernant la légitime défense figurant dans le projet de loi sur la procédure pénale, renforçant la lutte contre le crime organisé, c'est-à-dire les conditions d'ouverture du feu – pensons à la « jurisprudence Bataclan ». La continuité de l'action impose de modifier le code de la défense en accord avec cette loi, ce qui ne devrait pas poser de problèmes particuliers.

Le champ de ces missions exclut les actions relevant du domaine judiciaire, hors réquisition adaptée de l'autorité judiciaire. De même, les armées ne doivent pas être engagées dans les opérations de maintien ni de rétablissement de l'ordre public, telles que le contrôle de manifestations, de foules ou d'émeutes sur la voie publique, hors les états d'exception prévus par la Constitution ou la loi.

L'opération Sentinelle étant amenée à durer, nous devons poursuivre nos actions pour améliorer les conditions de vie et d'accueil des militaires, en région parisienne tout particulièrement. Nous avons mobilisé tous les lieux d'hébergement possibles, y compris l'îlot Saint-Germain et le Val-de-Grâce. À l'heure actuelle, 85 % des effectifs sont hébergés sur nos propres sites. Je suis conscient des difficultés qui persistent en matière de qualité d'hébergement et de logement, y compris dans nos bâtiments. C'est un sujet dont je me suis récemment entretenu avec M. Bernard Pêcheur, président du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM). Des mesures ont été prises et vont continuer ; elles ont d'ores et déjà abouti à une certaine amélioration de la situation. Nous avons prévu 20 millions d'euros d'investissements pour garantir un hébergement décent pour nos militaires. Je suis le dossier, mais je vous invite à partager avec moi vos observations. Le problème est particulièrement aigu en région parisienne, qui manque de lieux d'accueil militaires, car beaucoup ont été fermés ou réaffectés.

Nous poursuivons les recrutements. Pour encourager et soutenir les militaires de l'opération Sentinelle, nous avons créé l'indemnité pour sujétion spéciale d'alerte opérationnelle (AOPER) – 200 euros pour six semaines de mobilisation – qui a été attribuée à titre rétroactif aux militaires mobilisés dès janvier 2015. Elle s'ajoute à l'indemnité pour services en campagne (ISC) dont le montant est en moyenne de 40 euros par jour. En effet, l'AOPER est fixe, alors que l'ISC varie en fonction du grade.

J'achève cette mise au point en vous rappelant que les missions de protection sur le territoire national ne sont pas nouvelles. D'autres missions de protection de nos espaces aéromaritimes, en métropole comme dans nos outremer, sont permanentes. Elles s'inscrivent dans les postures permanentes de l'armée de l'air et de la marine. Les grands événements, comme la COP21, bénéficient également de la contribution des moyens spécialisés des armées. L'opération Sentinelle nous appelle à réfléchir sur le contrat opérationnel et sur les nouvelles missions de nos armées sur le territoire national. À partir du rapport que je vous présenterai, il faut donc organiser un débat très large sur ce sujet.

J'évoquerai maintenant l'évolution de la situation internationale, marquée par plusieurs rendez-vous importants. La rencontre ministérielle du 20 janvier, que j'ai initiée avec le secrétaire à la Défense Ashton Carter, a réuni à Paris les sept pays qui contribuent le plus aux opérations du Levant. La semaine dernière s'est tenue une réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, qui a lancé une démarche spécifique en matière de surveillance des migrants. Par ailleurs, jeudi après-midi a eu lieu une réunion des ministres de la Défense de la coalition qui agit au Levant, incluant les pays arabes de la région. Enfin, lors de la 52<sup>e</sup> Conférence pour la sécurité de Munich, je suis intervenu vendredi, en ouverture, aux côtés de ma collègue allemande, Ursula von der Leyen – signe de l'unité franco-allemande. Le Premier ministre, Manuel Valls, s'est également exprimé lors de la séance de samedi matin, dans une session partagée avec le Premier ministre russe, M. Medvedev.

La Conférence de Munich s'est tenue dans un contexte particulier, marqué par l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Les forces du régime de Bachar el-Assad, massivement appuyées par l'aviation, voire l'artillerie, russes et les milices chiïtes, ont poursuivi leur action pour couper la route nord allant d'Alep à la frontière turque. L'encerclement de la ville progresse, le sud, l'est, et maintenant une partie au moins du nord étant aux mains du régime. Seul un axe vers l'ouest et la frontière turque reste libre et permet encore le contact et le ravitaillement des insurgés par l'extérieur. La situation est toutefois compliquée par la présence, dans cette zone, de Jabhat al-Nosra.

Cette progression est intervenue la semaine même où se réunissait à Munich le groupe international de soutien à la Syrie (GISS), dont nous faisons partie. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le GISS est parvenu à s'entendre sur une forme de « cessation des hostilités » – le terme de « cessez-le-feu » n'a pas été retenu –, censée intervenir sous une semaine et couplée avec un engagement de toutes les parties à laisser l'aide humanitaire parvenir librement à un certain nombre de villes. Le nom d'Alep ne figure pas sur la liste à la demande expresse des Russes, acceptée par M. Kerry. Cependant, l'accord a été validé par le coordonnateur général du Haut Comité, M. Riyad Hijab. Désormais, il faut attendre l'épreuve des faits : l'arrêt des bombardements et l'acheminement effectif de l'aide humanitaire.

Hier, le 15 février, un hôpital de MSF situé dans la province d'Idlib, à Maarat al Nouman, a été pris pour cible, provoquant des protestations. MSF a désigné le régime et ses soutiens russes comme responsables de ce bombardement ; pour l'instant, on ne peut que constater les faits.

Au cours de la même période, la tension entre la Turquie et la Russie est encore montée d'un cran. Je relève le renforcement du dispositif militaire russe, avec l'arrivée prochaine d'un patrouilleur lance-missiles en Méditerranée orientale, équipé de missiles de

croisière. Les estimations les plus courantes placent à au moins 5 000 hommes le nombre de militaires russes déployés en Syrie.

Dans ce contexte, le président Assad a fait part à l'AFP de son interprétation personnelle de la déclaration du GISS, en indiquant qu'il n'entendait pas arrêter les combats pendant les négociations.

Un mot sur les rendez-vous de l'OTAN et le plan de campagne décidé par la coalition anti-Daech. Jeudi dernier, à Bruxelles, l'Allemagne a présenté une initiative novatrice à l'OTAN, suggérant que le groupe maritime SNMG2 – *Standing NATO Maritime Group 2* –, force permanente de l'OTAN habituellement basée en Méditerranée et en mer Égée, composée de cinq frégates – une allemande, une italienne, une canadienne, une grecque et une turque –, actuellement sous commandement allemand, contribue à la surveillance des flux migratoires et donc à la meilleure connaissance des réseaux de trafiquants d'êtres humains. En effet, nous ne pouvons plus tolérer ces réseaux qui alimentent financièrement les mouvements terroristes, et nous devons nous efforcer de les démanteler en appuyant l'action de l'ensemble de nos partenaires. L'initiative allemande, coordonnée avec les Grecs et les Turcs, va dans ce sens. La mission des forces de l'OTAN sera de surveiller l'espace maritime ; la responsabilité d'interpeller physiquement les bateaux de trafiquants repérés sera confiée aux garde-côtes turcs et grecs, qui les ramèneront sur leurs côtes respectives, en fonction des eaux territoriales concernées. Les deux pays ont donné leur accord, et il serait très positif que cette initiative fonctionne. C'est une nouveauté, car l'OTAN n'a pas l'habitude d'intervenir entre deux pays membres ; mais il faut faire preuve de pragmatisme. Aussi avons-nous largement soutenu cette initiative, qui devra évidemment s'articuler avec l'opération Poséidon de FRONTEX.

En Libye, peu d'éléments nouveaux sont intervenus dans le domaine militaire. Vous connaissez déjà l'ampleur du déploiement de Daech à partir de Syrte où se concentre l'essentiel de ses forces ; des ralliements lui ont également permis de s'implanter à Sabratha, près de la frontière tunisienne, mais également à Derna. L'organisation participe à des combats à Benghazi et progresse vers le sud, sans toutefois atteindre les ressources pétrolières puisque ses tentatives en ce sens ont été repoussées. Nous surveillons la situation de très près.

L'accord libyen signé à Skhirat fin décembre a subi une déconvenue avec l'échec de la première proposition de gouvernement faite par le Premier ministre Al-Sarraj. Une autre proposition, avec un nombre plus réduit de ministres, est en cours d'examen depuis le week-end dernier. Il est urgent que le parlement de Tobrouk et le conseil présidentiel s'entendent sur la composition de ce gouvernement. Le rôle de notre diplomatie est de pousser les acteurs à parvenir à un accord qui seul permettrait à la force EUNAVFOR MED Sophia d'interpeller les passeurs dans les eaux territoriales libyennes. En effet, cette option n'est possible que si un gouvernement y appelle. Militairement réalisable, cette démarche doit absolument être entreprise avant le retour du beau temps ; sinon, nous serons confrontés à des mouvements de migrants que les membres de Daech pourraient utiliser comme couverture, entraînant des risques considérables pour notre sécurité. Il faut donc impérativement faire aboutir cet accord politique ; cela semble possible, mais vu le nombre d'échecs passés, on peut s'interroger sur la fiabilité des pronostics.

S'agissant de la mobilisation de l'article 42.7 du traité sur l'Union européenne à la suite des attentats du 13 novembre, de nouveaux pays ont affiché leurs intentions depuis notre

rencontre de janvier. Les Pays-Bas ont ainsi fait savoir qu'ils interviendraient militairement en Syrie et l'Italie a annoncé le déploiement sur le théâtre des opérations d'une capacité – *Combat Search and Rescue* (CSAR) – qui y manquait. D'autres décisions devraient intervenir. Certains pays, comme l'Espagne, ne sont pas en mesure de contribuer à cet effort ; d'autres, comme le Portugal, devraient prochainement s'y joindre. Le mouvement se poursuit donc de manière positive.

Lors de la réunion des ministres de la Défense de la coalition, le 20 janvier dernier, nous avons constaté que Daech a reculé en Irak : la reconquête de Ramadi s'achève ; globalement, Daech a perdu environ 15 % du terrain initialement occupé. Nous avons décidé de renforcer notre action en Syrie et en Irak, avec comme objectif la prise de Raqqa et de Mossoul au cours de l'année 2016. Le plan de campagne proposé par le secrétaire à la Défense Ashton Carter, dont nous avons discuté auparavant à Paris, a été validé par l'ensemble des ministres présents. Le Premier ministre irakien Haïder al-Abadi, que j'ai rencontré samedi, a confirmé ces orientations ; les autorités irakiennes semblent donc déterminées à mener à bien ces opérations.

Nos armées sont également engagées au Sahel, où 3 500 militaires pourchassent les terroristes dans le cadre de l'opération Barkhane. En 2015, nous avons mené 150 opérations, de nature et de volume très différents, avec notamment une centaine de caches d'armes découvertes et seize tonnes de munitions détruites. La situation a évolué, forçant les groupes terroristes à changer de tactique : ils ne s'opposent plus directement à nos troupes et évitent tout contact avec Barkhane pour s'attaquer désormais aux forces armées nationales, notamment maliennes, ou aux forces des Nations unies. Comme on l'a vu à Bamako et à Ouagadougou, ils recourent également à la pose d'engins explosifs improvisés – une menace terroriste asymétrique. Ces attaques montrent qu'il faut continuer notre action et travailler à la constitution des armées des pays du G5 Sahel. Nous devons notamment aider ces pays à se doter de forces antiterroristes capables d'empêcher des attentats. Désormais, il ne s'agit plus de faire face à l'action organisée de groupes militarisés, mais à des opérations asymétriques, davantage concentrées dans le sud. Dans le nord, l'action de Barkhane comme la présence de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le renforcement des forces armées des pays concernés ont permis de changer la donne. Les attentats qu'on y observe sont liés à AQMI et suivent un schéma terroriste plus classique. Le temps presse ; il faut que les accords d'Alger et de Bamako soient appliqués plus rapidement. Après-demain, j'accompagnerai le Premier ministre au Mali afin d'insister sur l'importance du processus politique en cours, même si les Européens souhaitent continuer à renforcer l'EUTM – *European Union Training Mission* – Mali et la MINUSMA.

En République centrafricaine, le processus électoral s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le second tour de l'élection présidentielle, entre Anicet Dologuélé et Faustin Archange Touadera, s'est tenu sans difficultés majeures le 14 février ; les résultats seront connus dans quelques jours. En tout cas, le pays sera enfin doté d'un gouvernement et d'un président élus avec une participation significative. Le premier tour des élections législatives a eu lieu avant-hier ; un parlement va donc également être constitué. Nous pourrions alors diminuer progressivement notre présence au cours de l'année 2016. L'opération Sangaris a joué son rôle ; nous sommes en train de constituer le dispositif d'EUTM Centrafrique qui prendra exemple sur l'EUTM Mali, aux résultats satisfaisants. À la réunion informelle des ministres de l'Union européenne, cette proposition que j'ai présentée a été validée. Les contributions commencent déjà, alors même que la génération de forces n'est pas encore

engagée. Nous semblons donc entrer dans une phase positive. Nous avons évité des massacres de masse et j'espère que le processus va se poursuivre.

Quant à Boko Haram, il faut noter la création lente mais réelle de la force mixte multinationale qui se constitue en état-major plutôt qu'en forces séparées. Mon collègue Michael Fallon m'a également confirmé le renforcement de la contribution britannique en matière de renseignement. Là aussi, nous entrons visiblement dans une phase positive : affaibli, Boko Haram n'est plus dans une attitude de conquête territoriale, mais se cantonne aux actions terroristes. Les risques subsistent, mais la coopération entre les quatre pays bordant le lac Tchad se renforce. Notons enfin l'intensification de l'engagement des forces nigérianes depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau président Muhammadu Buhari.

**Mme la présidente Patricia Adam.** En prévision du débat sur l'emploi des forces sur le territoire national, et en attendant votre rapport, nous avons organisé une série d'auditions. Nous avons entendu le commandant des forces terrestres, le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale et le chef d'état-major des armées, mais également le commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ainsi que le directeur central du service de santé des armées. Ces auditions ont montré la complémentarité et l'apport des professionnels des armées sur le territoire national. Vos propositions semblent aller dans le même sens. Il ne peut pas y avoir deux armées en France : une armée du territoire national et une armée extérieure. En effet, la connaissance de l'ennemi extérieur, qui agit également sur notre sol, a été l'une des clés de la réussite de l'emploi des forces armées sur le territoire national. Nos armées ont l'habitude de travailler sous forme de missions qu'elles préparent et planifient en amont. Les sapeurs-pompiers fonctionnent de la même façon : leur capacité d'anticiper ce qui est arrivé le 13 novembre leur a permis d'être immédiatement efficaces à Paris. Vous me rassurez donc quant aux caractéristiques et aux objectifs de la doctrine. Nous mènerons le débat en temps utile ; les connaissances de mes collègues en matière d'emploi des forces armées promettent un débat riche qui devrait aboutir à la vision la plus partagée possible.

**M. Philippe Folliot.** Monsieur le ministre, vous n'avez pas abordé l'engagement russe en Ukraine. Nous ne sommes certes pas impliqués dans ce conflit, mais il a des conséquences indirectes sur ce qui se passe en Syrie et en Irak.

Au-delà des discussions politiques internes aux différentes fractions libyennes en vue de la constitution d'un gouvernement d'union nationale – tentative qui s'est soldée par un échec –, l'enjeu est capital car contrairement à la Syrie et à l'Irak, la Libye est très proche de l'Europe occidentale. L'action entreprise pour lutter plus efficacement contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains montre une prise de conscience de ce danger. Mais aucune solution ne pourra être trouvée sans la participation des deux grandes puissances régionales : l'Algérie et l'Égypte. Nous avons des liens historiques avec l'une et des relations fortes et constructives avec l'autre. Prépare-t-on une intervention pour éradiquer la base de Daech autour de Syrte avant qu'elle ne prenne trop d'importance ? Au-delà des frappes aériennes, nous pourrions apporter notre aide par le biais d'un engagement au sol.

**M. Joaquim Pueyo.** Vous avez évoqué l'opération Sophia au large des côtes libyennes. Avec mon collègue Yves Fromion, j'ai rencontré vendredi dernier l'amiral français qui la commande en second, qui nous a expliqué la logistique : six navires dont le porte-hélicoptères Cavour qui appartient à l'Italie, mais également des moyens aériens. La



phase 1 est terminée, la phase 2 est actuellement en cours. Mais les passeurs ont désormais tendance à ne pas aller jusqu'à l'Italie pour laisser agir le sauvetage. Depuis juin 2015, près de 10 000 personnes ont ainsi été secourues. La phase 3 est indispensable si l'on veut vraiment traquer les passeurs. La France va-t-elle recommander à l'Union européenne d'aller vers cette nouvelle étape ? En 2008, quand on a pris la décision de lutter contre la piraterie au large de la corne d'Afrique, notre action a été efficace. L'opération en cours a été déployée rapidement et dans de bonnes conditions ; la France y contribue régulièrement en affrétant des frégates. Cette démarche, qui allie sécurité des frontières et souci humanitaire – une façon de laisser chaque pays apporter sa contribution particulière –, donne du sens à l'Europe de la défense.

**M. Alain Marty.** Les militaires engagés dans l'opération Sentinelle m'ont fait remarquer que lors de leur mission à Bangui où ils devaient s'interposer entre des troupes armées, ils disposaient de véhicules de l'avant blindés (VAB) ; sur le territoire national, où ils sont également exposés, ils ne disposent que de Kangoo. Il peut être traumatisant de voir du matériel lourd dans nos villes ; mais ne pourrait-on pas fournir à nos militaires des véhicules blindés légers (VBL), plus efficaces pour la protection comme pour une éventuelle riposte ?

**M. Alain Moyne-Bressand.** L'opération Sentinelle, prévue pour un mois, se poursuit. Est-elle liée à l'état d'urgence ? Puisqu'on a voté la prolongation de celui-ci, risque-t-on de voir cette opération – qui engage 10 000 militaires – durer encore de nombreux mois ? Combien y a-t-il de militaires en région parisienne et sur le reste du territoire ?

Nous intervenons contre Daech depuis plus d'un an ; cette guerre sournoise et difficile se poursuit. A-t-on une estimation des coûts qu'elle implique et des dégâts qu'elle provoque chez l'ennemi ?

**M. Damien Meslot.** Je suis inquiet de voir 10 000 soldats mobilisés pour protéger notre territoire national. En effet, même s'ils comprennent le but de l'opération Sentinelle, nos militaires sont gagnés par la lassitude. Cette forte mobilisation rassure la population, mais je ne suis pas convaincu de son efficacité militaire. Quand pourra-t-on alléger le dispositif ? Pendant que nos hommes sont mobilisés, ils ne peuvent pas s'entraîner. Ne va-t-on pas arriver à un épuisement qui serait préjudiciable à la conduite d'opérations extérieures ?

Daech s'implante et se renforce en Libye. Ne faudrait-il pas intervenir rapidement avant qu'il n'atteigne les installations pétrolières ? Vous avez souligné la difficulté de constituer une coalition internationale, mais ne faut-il pas agir maintenant ?

**M. le ministre.** Madame la présidente, le débat de fond sur l'emploi des forces sur le territoire national apparaît indispensable, et je le souhaite autant que vous. En effet, il faut bien identifier ce qui fait le professionnalisme et la spécificité de nos forces armées. Vos auditions comme vos constats seront utiles pour enrichir la réflexion. Le dispositif semble appelé à durer car nous sommes entrés dans une phase nouvelle. J'insiste cependant : il n'y a et il n'y aura qu'une seule armée ; les mêmes militaires seront affectés à la projection et à la protection. Toute entorse à ce principe ne peut conduire qu'à des dérives – ce qui n'empêche pas de faire jouer la réserve. Cette armée garde ses caractéristiques essentielles ; si elles sont à la disposition du ministre de l'Intérieur, les troupes déployées sur le territoire national ne sont pas des suppléants.

Monsieur Folliot, en Ukraine, les violations des accords continuent, mais globalement le dispositif tient debout. Les discussions entre ministres des affaires étrangères

laissent à penser que le format Normandie fonctionne plus ou moins bien. On observe une relative stabilisation de l'instable.

En ce qui concerne la Libye, Monsieur Pueyo, il est en effet indispensable de passer à la phase 3 de l'opération Sophia, car en rester à la phase 2 ne ferait que conforter les passeurs. C'est ce qui s'est passé lorsque les Italiens ont lancé l'opération *Mare Nostrum*, qui a multiplié passeurs et réfugiés, faisant même monter les prix du passage. Mais pour engager la phase 3, il faut qu'un gouvernement libyen soit constitué et validé. Dès qu'il nous le demandera, nous pourrons agir. Il est important de le faire avant que le printemps n'arrive, car des milliers de réfugiés sont en attente de passage en Libye. Jusqu'à présent, Daech ne semble pas avoir organisé des passages ; mais vue l'étendue de sa présence sur la ligne côtière libyenne et l'intérêt financier de l'activité, cela ne saurait tarder. Il faut se préparer à agir vite ; c'est tout l'intérêt de l'opération européenne EUNAVFOR MED Sophia.

Monsieur Folliot, nous parlons régulièrement avec les Algériens et les Égyptiens, tout comme avec le Tchad et la Tunisie, pour les amener à faire pression sur le parlement de Tobrouk et les autres acteurs. Aucun de ces pays ne souhaite une intervention au sol de notre part ; leur intérêt est donc de voir se constituer un gouvernement libyen dont ils veulent nous voir participer à la sécurité. Nous ne le ferons qu'en cas de demande à la communauté internationale émanant d'un gouvernement dûment reconnu. Ce gouvernement disposera lui-même d'une force armée non négligeable ; je ne peux donc pas prévoir la teneur exacte de sa future demande. Quoi qu'il en soit, les forces libyennes ne sont pas en mesure aujourd'hui d'enrayer seules l'expansion de Daech. Mais que faire si ce gouvernement ne se met pas en place ? Le négociateur des Nations unies, M. Martin Kobler, apparaît très habile, et on a beaucoup avancé depuis un an. J'espère que ce processus aura une issue positive.

Monsieur Meslot, nous ne sommes pas inactifs en matière de renseignement et prenons une série de dispositions. Nous tenons une posture de grande vigilance, prêts à réagir et à fournir un soutien technique en cas de nécessité. Mais aucune décision d'intervention n'est prise à ce jour. Pour ma part, c'est depuis septembre 2014 que je mets en garde contre la dégradation de la situation en Libye. Nous allons aider au renforcement de la sécurité en Tunisie ; les Allemands viennent de décider d'y contribuer également, tout comme les Britanniques. La Tunisie étant très proche de Sabratha, elle peut être menacée d'attentats ; mais il faut trouver une solution politique le plus vite possible. Tout le monde s'y emploie, y compris l'Égypte et l'Algérie.

Monsieur Marty, pour ce qui est de l'opération Sentinelle, je considère toutes les possibilités, y compris en matière de moyens et d'équipements mis à disposition de nos forces armées. Mais les véhicules blindés leur sont quand même moins nécessaires qu'en Centrafrique ! Il faut réfléchir aux équipements futurs, y compris pour les opérations intérieures, qui ne sont pas des opérations de seconde zone. Aujourd'hui, plus de militaires sont engagés en opérations intérieures qu'en OPEX.

Monsieur Moyne-Bressand, la durée de l'opération Sentinelle n'est pas liée à l'état d'urgence ; il s'agit d'une décision indépendante du président de la République, prise en conseil de défense – seul habilité à valider ce type de décisions. Pour ce qui est de la répartition des effectifs sur le territoire, la région parisienne concentre environ 6 500 militaires, d'où les problèmes d'hébergement qu'on y rencontre. Dans les premiers

jours de l'opération, j'ai vu des situations inacceptables ; aujourd'hui que l'opération se stabilise, on trouve les moyens d'améliorer les conditions de vie des militaires déployés.

Les pertes humaines infligées à Daech par la coalition sont très significatives. Les chiffres cités sont toutefois largement aléatoires – comment savoir combien de personnes contient un pick-up touché ? Quoi qu'il en soit, la coalition avance le chiffre d'environ 20 000 combattants de Daech. L'impact de notre action sur l'accès de Daech au pétrole est également réel ; Daech a d'ailleurs publiquement déclaré diminuer les soldes de moitié. Ses ressources commencent donc à faiblir. Point moins encourageant : Daech continue à recruter dans le monde entier : en Australie, au Pakistan, en Afghanistan, au Canada ou en Russie, voire désormais en Extrême-Orient. Plusieurs centaines d'Australiens participeraient par exemple aux combats. Les pertes sont donc globalement compensées par ces nouveaux apports.

**M. Yves Fromion.** Vous avez évoqué le fait que les forces armées utilisées dans l'opération Sentinelle ne sont pas des supplétifs. Mais il est à craindre une chose encore plus grave : qu'elles soient des forces de substitution. Quand on mobilise à Calais une douzaine de compagnies de CRS – soit près du cinquième des soixante compagnies de notre pays –, il n'en reste pas beaucoup pour sécuriser le territoire national. La même remarque vaut pour les escadrons de gendarmes mobiles. Ne va-t-on pas aller progressivement vers une situation où les forces de sécurité – police et gendarmerie – reviendront à leurs missions traditionnelles, dont nous avons toujours autant besoin, et l'armée occupera la place laissée vacante ? Cette configuration peut devenir très préoccupante pour nos forces armées car elles ne sont pas faites pour cela. Ces missions représentent une épine dans le pied de nos unités dont elles empêchent l'entraînement. L'armée ne devrait être mobilisée sur le territoire national qu'en cas de nécessité impérieuse ; elle ne doit pas devenir un moyen de confort pour la police et la gendarmerie au prétexte que les militaires coûtent moins cher que les CRS ou les gendarmes, qu'on loge dans des hôtels trois étoiles !

**M. Charles de La Verpillière.** Vous avez dit quelques mots sur la situation dans la bande sahélo-saharienne et l'opération Barkhane, et notamment sur les interactions qu'elle peut avoir avec la Libye. Depuis trois ans, on ne parle plus de l'Algérie. Au moment de l'opération Serval, ce pays était apparu sur les écrans à deux reprises : à l'occasion de la prise d'otages à In Amenas, puis lorsque la frontière a été bloquée au moment des opérations dans l'Adrar des Ifoghas. Que peut-on en dire aujourd'hui ?

**M. Jean-François Lamour.** Vous avez évoqué deux éléments de la nouvelle doctrine en matière d'emploi de la FOT sur le territoire national : des forces non supplétives et des opérations de plein exercice. C'est assez nouveau ; s'agissant du premier point, vous deviez sans doute faire référence au RAID, au GIGN et à la brigade de recherche et d'intervention (BRI). L'armée mènera-t-elle une activité de plein exercice sur un territoire donné seulement ? Organisera-t-on une répartition du territoire en fonction de la nature des forces ou bien c'est sur tout le territoire national que s'exerceront les compétences spécifiques de l'armée ?

Vous avez beaucoup insisté sur le confort de nos armées engagées dans l'opération Sentinelle. Avez-vous obtenu un accord de la ville de Paris pour éviter la remise en question de la concession de la caserne des Minimes et de la caserne Exelmans – 12 000 mètres carrés à disposition de la gendarmerie et des armées –, prévue avant 2017 ? Ces deux équipements,

situés dans les troisième et seizième arrondissements, pourraient accueillir nos armées à moindres frais, condition indispensable pour que nos militaires puissent agir vite sur le territoire francilien.

Les drones sont aujourd'hui indispensables, notamment dans la bande sahélo-saharienne. Vous avez commandé le troisième système de trois drones ; en même temps, cela fait plus d'un an que vous avez lancé une prospection sur la création d'un drone « Moyenne altitude longue endurance » (MALE) européen, avec les Allemands et les Italiens. Il semble que depuis, il ne se passe pas grand-chose dans ce domaine, notamment en matière d'expression de besoin ; qu'en est-il de la réalité de ce projet ?

**M. Philippe Nauche.** A-t-on évalué l'impact qu'a eu l'engagement durable de 10 000 militaires dans l'opération Sentinelle sur la préparation opérationnelle des forces ?

Existe-t-il des divergences de vision entre le ministère de l'Intérieur et celui de la Défense quant aux rôles respectifs des forces de sécurité classiques et des forces armées utilisées dans le cadre de l'opération Sentinelle ?

La nature de la menace a évolué, obligeant nos forces armées à changer de posture sur le territoire national par rapport aux dispositions de la dernière actualisation de la LPM. Faudra-t-il procéder à une nouvelle révision de la loi ou bien est-il trop tôt pour en parler ?

**M. Philippe Meunier.** Continuez-vous à livrer des armes en Syrie ? Si oui, à qui et de quel type ?

Quelles sont les cibles bombardées par la Turquie en Syrie, et en soutien de quelle milice islamiste précisément ?

Nous connaissons les conditions de vie de nos soldats engagés dans l'opération Sentinelle ; en avez-vous mesuré les conséquences pour les recrutements à court et à moyen terme ?

Allez-vous employer la flotte aérienne de notre marine pour soulager notre armée de l'air, compte tenu du retrait de notre porte-avions ?

**M. Serge Grouard.** Une question : par rapport aux 10 000 militaires utilisés dans Sentinelle, quels sont les effectifs, à un instant donné, en moyenne, sur le terrain ?

Un regret : il y a quelques semaines, avec François de Mazières, nous avons déposé une proposition de loi visant à améliorer les conditions de logement des militaires et des gendarmes, hors financements des ministères de l'Intérieur et de la Défense. Malheureusement, nous n'avons pas été suivis, et cette proposition n'a pas été adoptée. Nous souhaitons vous aider, mais la majorité en a décidé autrement.

Une proposition enfin : seul le ministère de la Défense travaille actuellement sur la nouvelle doctrine d'emploi, se cantonnant à la partie militaire. Je pense au contraire – et on l'a constaté lors des attentats du 13 novembre – que cette nouvelle doctrine est nécessaire pour l'ensemble des forces de sécurité : la police, la gendarmerie, et en particulier les forces qui interviennent dans des situations telles que les prises d'otages.

**Mme la présidente Patricia Adam.** J'ai demandé à Bernard Cazeneuve de venir devant la commission avant le débat en séance le 16 mars. Il est important de nous pencher, ici, sur cette question.

**M. Claude de Ganay.** Monsieur le ministre, merci pour votre présence régulière dans cette commission, qui nous permet d'être mieux informés et de dialoguer.

Je m'inquiète moi aussi des conditions de vie de nos soldats lors de leur déploiement sur le territoire national dans le cadre de l'opération Sentinelle. Il est indigne pour nos forces armées d'accepter que ses soldats résident dans des conditions proches de l'insalubrité.

Je m'interroge également sur la nature même de la mission actuellement confiée à nos forces armées. Je suis conscient de l'impact psychologique induit par la présence de militaires au sein de la population civile : il s'agit de rassurer nos concitoyens face à la lourde menace terroriste qui pèse sur la France. Toutefois, quelles sont la portée opérationnelle d'une telle présence et son utilité réelle dans la prévention des attaques terroristes ? Nos soldats sont employés à mauvais escient lorsque leur mission consiste à assister les forces de police et de gendarmerie. Notre armée, déjà fortement sollicitée par les multiples opérations extérieures menées par notre pays, ne saurait être employée sans limite pour des missions de police administrative. On ne saurait négliger l'impact humain que peuvent avoir ces missions, notamment pour la vie de famille des soldats, déjà contrainte par leur statut de militaire. La préparation opérationnelle de nos soldats en pâtit également : Sentinelle mobilisant très fortement nos armées, nous sommes aujourd'hui en dessous des normes requises par l'OTAN. Enfin, en cas de moindre renouvellement des contrats, notamment dans l'armée de terre, il y a un risque de forte déperdition d'expérience entre l'armée qui a connu l'Afghanistan et Serval, et celle qui aura passé quatre à cinq mois par an en Sentinelle. Plus largement, je m'inquiète des conséquences sur les ressources humaines des armées. Le Gouvernement a-t-il prévu un désengagement progressif de nos forces armées sur le territoire national, en renforçant en contrepartie les moyens de la police et de la gendarmerie afin de recentrer nos soldats sur leur cœur de métier : être projetés pour protéger la France de ses ennemis extérieurs ?

**M. le ministre.** La protection sur le territoire national fait aussi partie de ce cœur du métier ! Les missions de nos forces, depuis toujours, c'est la dissuasion, la projection et la protection ; cette dernière mission a juste pris aujourd'hui de nouvelles formes.

**M. Michel Voisin.** Certains membres de la commission ainsi que les médias ont évoqué l'opération Daguet, affirmant qu'un milliard de dollars ne serait pas rentré dans les caisses de Bercy, ou bien se serait perdu depuis. Avez-vous des précisions à nous donner sur ce point ?

Vous auriez perdu un milliard d'euros d'économies réalisées sur les carburants ; qu'en est-il ?

Vous avez dit que l'État islamique préparait une offensive par les côtes extérieures de l'Europe au printemps prochain ; pouvez-vous développer ?

**M. Christophe Léonard.** Monsieur le ministre, vous nous avez fait part de vos convictions en matière de l'évolution de la doctrine d'emploi des forces. Pensez-vous qu'il est nécessaire de faire progresser la complémentarité des moyens de renseignement intérieur et de

défense ? Le renseignement au sens large peut s'avérer plus efficace que la présence en grand nombre de militaires sur le territoire national.

**M. le ministre.** Monsieur Fromion, face à cette situation, il faut affirmer une doctrine et se montrer vigilant quant aux tâches que l'on peut ou non confier aux forces armées. C'est pourquoi je précise que le maintien de l'ordre ne fait pas partie de nos missions ; l'armée doit se cantonner aux opérations militaires. Il ne faut pas accepter la moindre faille par rapport à ce principe, sous peine de voir la conception même de nos forces armées mise en cause. Je serai donc implacable.

Monsieur Nauche, pour éviter toute divergence avec le ministère de l'Intérieur, il faut bien définir nos doctrines respectives. D'ailleurs, monsieur Grouard, le ministère de l'Intérieur mène lui aussi cette réflexion et le Premier ministre sera amené à théoriser la complémentarité des forces dans les opérations intérieures. Ce débat sur la conception du rôle de nos forces armées n'est pas clivant entre la gauche et la droite ; j'entends le mener avec grande vigilance.

Monsieur de La Verpillière, nos relations avec les Algériens en matière de lutte contre le terrorisme sont extrêmement nourries. Nous suivons en particulier ensemble deux terroristes, Mokhtar Belmokhtar et Iyad Ag Ghali, qui se sont rendus coupables à la fois en Algérie et au Sahel. Nous coopérons également en matière de soutien logistique.

Monsieur Lamour, il n'y aura pas de répartition du territoire national ; nos forces armées mèneront des opérations de plein exercice, sur l'ensemble du territoire, dans le cadre des missions qui seront précisées dans le texte que je soumettrai au Parlement. Nous n'avons aucune volonté de territorialisation partagée.

Je n'ai pas d'information particulière sur les casernes des Minimes et d'Exelmans.

**M. Jean-François Lamour.** Cela vous permettrait ainsi de dégager l'îlot Saint-Germain, de le vendre à son juste prix et d'utiliser les 600 millions d'euros obtenus pour financer une partie de la LPM actualisée. Ces 20 000 mètres carrés disponibles dans deux casernes immédiatement vous permettraient de loger vos soldats correctement et à moindres frais.

**M. le ministre.** J'ai bien noté votre suggestion.

Je suis un ardent partisan du drone MALE européen. Il s'agit d'un projet quadripartite : nous coopérons avec l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. J'ai rencontré ma collègue allemande hier, et mon collègue espagnol aujourd'hui. L'Allemagne, pays leader, paiera la plus grande partie des frais. La ministre allemande s'engage fortement et publiquement. Les choses avancent donc, en dépit de certaines réticences. La construction de ce drone représente un impératif majeur en matière de sécurité européenne ; je suis donc déterminé à mener ce dossier à bien. Le contrat de définition doit être signé à l'été.

Les frappes turques visaient les Kurdes de l'YPG au nord, et cherchaient à conforter les groupes d'insurrection, en particulier Ahrar al-Sham.

**M. Philippe Meunier.** Elles ne visaient donc pas les troupes du régime syrien ?

**M. le ministre.** Non.

**M. Philippe Meunier.** À qui la milice Ahrar al-Sham est-elle affiliée ?

**M. le ministre.** Il est toujours difficile de savoir, mais il semblerait qu'elle soit autonome et ne ferait pas partie des cinq groupes identifiés comme terroristes. Sur ce sujet, la seule liste dont je dispose est celle arrêtée à Riyad et validée par les Nations unies, qui énumère par ailleurs les groupes insurgés participant à la conférence de Genève.

**M. Philippe Meunier.** Et qu'en est-il de la livraison des armes en Syrie ?

**M. le ministre.** Nous en avons livré un peu, mais nous n'en livrons plus aux groupes insurgés. Les États-Unis ont recommencé, mais non la France.

Pour ce qui est de la substitution à trouver au porte-avions, lorsque celui-ci quittera la zone dans le mois qui vient, nous compenserons son absence par des capacités de forces aériennes supplémentaires de l'armée de l'air. En effet, le cycle normal de formation des pilotes nécessite le rappel du porte-avions, le réentraînement, puis le retour du porte-avions sur zone. Les avions de l'armée de l'air prendront le relais.

**M. Philippe Meunier.** Quand le porte-avions sera en indisponibilité périodique pour entretien et réparation (IPER), qu'arrivera-t-il à sa flotte aérienne ? Le ministère étudie-t-il cette question ?

**M. le ministre.** Vous parlez de 2017 ; j'évoquais uniquement 2016. La suite est évidemment envisagée ; il faudra bien que pendant la période de révision du porte-avions, les pilotes continuent à s'entraîner. Lors d'une IPER antérieure, on avait envoyé des Super-Étendard à Kandahar.

Monsieur Nauche, la baisse de la préparation opérationnelle en 2015 apparaît comme une victime collatérale des attentats. On ne reviendra au bon rythme qu'à la mi-2017, lorsque l'ensemble des nouvelles recrues supplémentaires seront formées, équipées et opérationnelles. Cela vaut également pour les tensions et la lassitude des militaires engagés dans l'opération Sentinelle.

Pour ce qui est de la nécessité de réactualiser la LPM, on n'y échappera pas puisque le président de la République a annoncé la fin des baisses d'effectifs prévues en 2018 et 2019. Je réfléchis actuellement à la meilleure manière de le faire : soit dans le cadre d'un texte très court, soit dans celui d'une discussion plus générale. Une révision est de toute façon prévue fin 2017 ; mais c'est sans doute un peu tard.

Monsieur Léonard, la collaboration entre renseignement intérieur et défense ne présente pas de difficultés majeures. C'est le ministre de l'Intérieur qui est responsable du renseignement intérieur ; il nous arrive de lui fournir des éléments techniques qui lui permettent de mener à bien sa mission. Il y avait un problème ancien de cohérence entre les services extérieurs et intérieurs ; des initiatives ont été prises à la demande du président de la République pour aboutir à une meilleure performance sous l'autorité du coordonnateur national du renseignement. La décision a été actée et rendue publique récemment. Pour la sécurité intérieure, c'est le ministre de l'Intérieur qui initie des réquisitions, mais il peut avoir besoin de moyens techniques qui relèvent de la responsabilité du renseignement extérieur.

Monsieur Voisin, rien ne me permet de dire que la France aurait perçu des sommes correspondant à des indemnités de guerre versées aux pays de la coalition ayant participé à la guerre du Golfe en 1991.

**M. Michel Voisin.** Lorsqu'on se rapporte aux archives, un communiqué de M. Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères en 1991, affirme que l'émir du Koweït a annoncé que la France bénéficierait d'un milliard de dollars de dommages de guerre pour sa participation à la guerre du Koweït.

**M. le ministre.** L'information n'est pas parvenue au ministère de la Défense.

**M. Michel Voisin.** Faut-il créer une commission d'enquête parlementaire pour comprendre où est passé ce milliard de dollars ?

**M. le ministre.** Merci de m'avoir alerté sur le sujet.

Enfin, une question concernait le coût des facteurs.

**M. Jean-François Lamour.** Dans le cadre de la LPM actualisée, à peu près un milliard d'euros de coût des facteurs doit financer les infrastructures. Or le ministre du Budget nous a fait savoir, en commission des Finances, qu'il tenterait, d'une manière ou d'une autre, de récupérer tout ou partie des économies que vous comptez réaliser sur le coût des carburants. Mais peut-être avez-vous déjà largement consommé ces économies sur d'autres types de missions ?

**M. le ministre.** Un rapport commun de l'Inspection générale des finances et du Contrôle général des armées, qui vous sera transmis, valide le coût des facteurs, conformément à ce que j'avais annoncé lors du débat à l'Assemblée. Ce rapport est favorable à la défense.

**M. Michel Voisin.** Qu'en est-il de ma question relative à la subversion que l'État islamique entend mener par les côtes ?

**M. le ministre.** Oui, Daech a fait des déclarations en ce sens, d'où notre vigilance en Libye. Il ne faut jamais négliger les déclarations de Daech car généralement cette organisation fait ce qu'elle annonce. C'est à partir des côtes libyennes qu'elle pourrait mener ces attaques ; c'est pourquoi je suis très inquiet de l'évolution de la situation dans ce pays et que je souhaite qu'un gouvernement soit constitué le plus vite possible. À partir du moment où un gouvernement légal sera en place, nous passerons à une autre forme de relations internationales. Nous pourrions alors agir dans le cadre de l'opération Sophia et combattre Daech. Mais la situation est préoccupante lorsqu'on sait qu'il y a aujourd'hui 3 000 combattants étrangers de Daech en Libye, sans compter leurs alliés.

**M. Michel Voisin.** Je pars demain à Tirana pour l'assemblée de l'Union pour la Méditerranée ; peut-on y citer vos déclarations ?

**M. le ministre.** Ma préoccupation face aux risques d'intervention de Daech à partir des côtes libyennes n'est pas un secret. Il nous faut donc agir vite.

**Mme la présidente Patricia Adam.** Monsieur le ministre, je vous remercie.



*La séance est levée à dix-neuf heures.*

\*

\* \*

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* - Mme Patricia Adam, Mme Sylvie Andrieux, M. Nicolas Bays, M. Jean-Jacques Bridey, M. Guy Chambefort, M. Jean-David Ciot, M. David Comet, Mme Marianne Dubois, Mme Geneviève Fioraso, M. Philippe Folliot, M. Yves Fromion, M. Claude de Ganay, Mme Geneviève Gosselin-Fleury, M. Serge Grouard, M. Christophe Guilloteau, M. Francis Hillmeyer, M. Jacques Lamblin, M. François Lamy, M. Charles de La Verpillière, M. Gilbert Le Bris, M. Jean-Yves Le Déaut, M. Christophe Léonard, M. Maurice Leroy, M. Alain Marleix, M. Alain Marty, M. Damien Meslot, M. Philippe Meunier, M. Alain Moyne-Bressand, M. Philippe Nauche, M. Jean-Claude Perez, M. Joaquim Pueyo, Mme Marie Récalde, M. Eduardo Rihan Cypel, M. Alain Rousset, M. Philippe Vitel, M. Michel Voisin

*Excusés.* - M. Olivier Audibert Troin, Mme Danielle Auroi, M. Claude Bartolone, M. Daniel Boisserie, M. Philippe Briand, M. Jean-Jacques Candelier, Mme Carole Delga, M. Yves Foulon, M. Éric Jalton, M. Frédéric Lefebvre, M. Bruno Le Roux, M. François de Ruy

*Assistaient également à la réunion.* - M. François Cornut-Gentille, M. Jean-François Lamour